



Syndicat C.G.T DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ACTIFS
de la ville de
OISSEL SUR SEINE
Place du 8 Mai 1945
76350 OISSEL
06/29/87/24/07 // 02/35/02/39/10
e-mail : cgt.oissel@gmail.com

Sur le plan local, la CGT Territoriaux de Oissel revendique :

- Le maintien du régime indemnitaire en congé maladie ordinaire ;
- La prise en charge d'une partie du coût de la mutuelle par la ville dès 2022 (25€ net/mois/agents) ;
- 1 à 5 jours d'ancienneté versés en prime CIA ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité technique et CHSCT) ;

Afin de permettre aux agent-e-s de la collectivité de participer aux différentes actions à venir, pour défendre leurs intérêts, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action tant sur le plan national que local, nous déposons un préavis de grève de 0 à 24 h, pour l'ensemble des agent-e-s de la ville de Oissel et du CCAS pour les journées des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 Février 2022 et du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 Mars 2022 inclus.

Notre organisation syndicale reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel, tant sur le plan national que local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
CGT Territoriaux Oissel

Denis La
06/29/87/24/07

CGT OISSEL
Place du 8 Mai 1945
76350 Oissel